

**Fiche de données de sécurité**

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50**

**SECTION 1 : Identification**

**Nom de la substance :** Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50

**Code produit :** AR-1027-500, AR-1027-500, AR-1027-500, AR-1027-500

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation :**

Recommandé pour utilisation en tant que réactif en laboratoire uniquement.

**Détails du fabricant ou fournisseur**

**Fournisseur :**

Aqua Analytics  
245 Matheson Blvd East, Units 1 & 2A  
Toronto, Ontario Canada L4Z 3C9  
(888) 712-4000

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence :**

**Téléphone d'appel d'urgence**

(613) 996-6666

**SECTION 2 : Identification de danger**

**Classification SGH :** Substance ou mélange non dangereux

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger :** Aucun(e)

**Mention d'avertissement :** Aucun(e)

**Mention d'avertissement :** Aucun(e)

**Mentions de danger :** Aucun(e)

**Dangers non classés ailleurs :**

Aucun(e)

**SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients**

Identification	Nom	Poids %
<b>Numéro CAS :</b> 7732-18-5	Eau	<99
<b>Numéro CAS :</b> 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	>1

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Après inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais.  
Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

##### Après un contact avec la peau :

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la zone avec du savon et à l'eau.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

##### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes.  
Enlever les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

##### Après d'ingestion :

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.  
Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau.

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes aigus :

Renseignements non disponibles.

##### Symptômes à retardement :

Renseignements non disponibles.

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis :

Renseignements non disponibles.

### SECTION 5 : Mesures à prendre pour lutter contre le feu

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

##### Moyens d'extinction inappropriés :

Renseignements non disponibles.

#### Dangers précis pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Voir Section 8.

Utilisation typique du matériel de lutte contre l'incendie, des appareils respiratoires autonomes et d'un costume étanche spécial.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50

#### Informations supplémentaires :

Le chauffage cause une augmentation de la pression, risque d'éclatement et de combustion.  
Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion.

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec une matière liante liquide incombustible (sable, diatomite, liants acides et liants universels).

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux.

#### Référence à d'autres sections :

Aucun(e)

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

#### Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Entreposer loin d'aliments.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Composants avec valeurs-limites à surveiller en milieu de travail :

Nom du composant	Identification	Concentration recommandées
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	OSHA MPT 2,0 mg/m <sup>3</sup>
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	ACGIH C 2,0 mg/m <sup>3</sup>
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	NIOSH C 2,0 mg/m <sup>3</sup>

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50

#### Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Protection oculaire :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

#### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance concernée.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion plus basse : Limite d'explosion plus haute :	Non disponible Non disponible
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur :	14 mm Hg à 20°C
Seuil d'odeur :	Non disponible	Densité de vapeur :	>1
Valeur pH :	alcalin	Densité relative :	Environ 1
Point de fusion / point de congélation :	Environ 0 °C	Solubilités :	Solubilité infinie dans l'eau.
Point/intervalle d'ébullition :	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Point éclair (creuset fermé) :	Non disponible	Température d'autoinflammation :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible	Température de décomposition :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non disponible	Viscosité dynamique :	Non disponible
Densité :	Non disponible	Viscosité cinématique :	Non disponible

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Conditions à éviter :

Aucun connu.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50

**Matériaux incompatibles :**

Aucun connu.

**Produits de décomposition dangereux :**

Aucun connu.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Voies d'exposition :**

Renseignements non disponibles.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés****Symptômes aigus :**

Renseignements non disponibles.

**Symptômes à retardement :**

Renseignements non disponibles.

**Toxicité aiguë :**

Renseignements non disponibles.

**Corrosion / irritation de la peau :**

Hydroxyde de sodium : Lapin : Provoque de graves brûlures - 24 heures.

**Dommages/irritations oculaires sévères :**

Hydroxyde de sodium : Lapin : Corrosif - 24 heures.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Renseignements non disponibles.

**Cancérogénicité :**

Renseignements non disponibles.

**IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer) :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**PNT (Programme national de toxicologie) :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Mutagénicité sur cellules germinales :**

Renseignements non disponibles.

**Toxicité reproductrice :**

Renseignements non disponibles.

**STOT exposition simple et répétée :**

Renseignements non disponibles.

**Toxicité en cas d'aspiration :**

Renseignements non disponibles.

**Informations toxicologiques supplémentaires :**

Renseignements non disponibles.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50

#### SECTION 12 : Informations écologiques

##### Écotoxicité :

Hydroxyde de sodium: Poissons, CL50 - Gambusia affinis (Gambusie) - 125 mg/l - 96 heures

##### Persistance et dégradabilité :

Renseignements non disponibles.

##### Potentiel bioaccumulatif :

Renseignements non disponibles.

##### Mobilité dans le sol :

Renseignements non disponibles.

##### Autres effets indésirables :

Renseignements non disponibles.

#### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

##### Méthodes d'élimination :

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables.

#### SECTION 14 : Informations relatives au transport

##### Transport terrestre :

###### Transport des marchandises dangereuses du Canada

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger pour le transport de	Non réglementé
Groupe d'emballage :	Non réglementé
Étiquette danger :	Aucun(e)
Risques environnementaux :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Aucun(e) Aucun(e)

##### Transport aérien :

###### IATA-DGR

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger pour le transport de l'ONU :	Non réglementé
Groupe d'emballage :	Non réglementé

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50

Étiquette danger :	Aucun(e)
Risques environnementaux :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Aucun(e) Aucun(e)

Transport maritime :

#### IMDG

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger pour le transport de l'ONU :	Non réglementé
Groupe d'emballage :	Non réglementé
Étiquette danger :	Aucun(e)
Code EmS :	Aucun(e)
Risques environnementaux :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Aucun(e) Aucun(e)
Quantité limitée :	Aucun(e)
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :	Sans objet.

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Amérique du Nord

**SARA section 311/312 (Listes de produits chimiques toxiques particuliers) :**

Aiguë

**SARA section 302 (substances extrêmement dangereuses) :**

**SARA section 313 (Listes de produits chimiques toxiques particuliers) :**

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

7732-18-5 Eau: répertorié.

1310-73-2 Hydroxyde de sodium: répertorié.

**Règles et ordres TSCA :**

Sans objet.

**Proposition 65 (Californie) :**

**Substances chimiques qui sont des cancérigènes connus :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Réactif d'Hydroxide de Sodium N/50

#### Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité pour le développement :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

#### Canada

##### DSL (Liste intérieure des substances du Canada) :

7732-18-5 Eau: répertorié.

1310-73-2 Hydroxyde de sodium: répertorié.

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

#### Sigles et abréviations : Aucun(e)

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits dangereux. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA** : 1-0-0

**HMIS** : 1-0-0

**Date d'élaboration** : 08.26.2016